

Monsieur Jean-Louis Bianco
Conseil général
des Alpes de Haute Provence
13 Rue Docteur Romieu
04000 Digne-les-Bains

Digne-les-Bains,
vendredi 5 février 2010,

Objet : sensibilisation aux enjeux du logiciel libre

Monsieur Le Président,

À mon retour des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre 2009, je vous proposais de répliquer dans notre département la diffusion d'un livret de sensibilisation aux enjeux du logiciel libre initiée par Monsieur Henri Emmanuelli au Conseil général des Landes. Dans mon courrier du 28 août 2009, je vous invitais notamment de réfléchir ensemble à une action de sensibilisation, dans le prolongement de notre table ronde « *logiciel libre et collectivités locales* » du 20 mars dernier à l'IUT de Digne.

Le groupe de travail sensibilisation de l'April travaille actuellement à la rédaction d'un livret dont la publication est prévue au **printemps 2010**. Ce document qui sera bien entendu diffusé sous licence libre pourrait servir de support à une diffusion accompagnée d'un cycle de conférences ouvertes au public et d'une diffusion de l'Expolibre dans les cantons du département.

Une telle action de sensibilisation trouverait toute sa pertinence - mais il ne s'agit là que d'un exemple - dans les collèges. D'une part **d'un point de vue citoyen**, parce que les enfants d'aujourd'hui les utilisateurs, les élus, les chefs d'entreprises de demain. D'autre part **en matière d'emploi** puisque les entreprises du libre font état de leur difficulté à recruter dans ce domaine en raison d'une **pénurie de compétences**.



Citons pour étayer cette proposition, le rapport du groupe de travail Numérique, Calcul Intensif, Mathématiques pour la Stratégie nationale de recherche et d'innovation qui met l'accent sur les carences de notre appareil de formation en matière d'enseignement de l'informatique :

« De façon plus générale, le système éducatif n'a pas donné une place suffisante à ces disciplines en regard des enjeux futurs, industriels et d'innovation pour l'ensemble de l'économie nationale, et de participation à la vie sociale et politique de la part des citoyens. Absentes aux niveaux primaire et secondaire, elles sont inexistantes ou trop limitées dans les classes préparatoires aux grandes écoles. La majorité des ingénieurs et chercheurs non informaticiens n'acquièrent pendant leur cursus qu'un bagage limité au regard de ce que l'on observe dans les autres disciplines. Pourtant, ils utiliseront ou pourront avoir à décider de l'utilisation d'outils informatiques sophistiqués. Il est à craindre qu'ils ne le feront pas avec un rendement optimal ou que, en position de responsabilité, ils sous-estimeront l'importance du secteur. »

Les conclusions de l'étude réalisée par le Cabinet Pierre Audoin Consultants (PAC) pour le compte du FAFIEC vont exactement dans le même sens :

« La France avait un avantage sur le logiciel libre, mais aujourd'hui il diminue. Il y a une dizaine d'années la France était en avance et était la première à maîtriser cette nouvelle technologie, en particulier grâce à une génération d'informaticiens formés en nombre sur logiciel libre. Or aujourd'hui, les acteurs « traditionnels » du marché l'ont compris, et l'on assiste à un important accroissement des alliances entre ces éditeurs et les instituts de formation, à tous les niveaux d'éducation. Une action au niveau de la formation initiale est cruciale si on veut garder l'influence des entreprises françaises au sein du logiciel libre. »

La publication imminente d'un nouveau livret par l'April et la conviction de l'importance cruciale de ces enjeux m'amènent à revenir vers vous en espérant que le Conseil général puisse se saisir d'une telle opportunité.

À votre disposition pour un échange sur les modalités d'une telle action, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, mes respectueuses salutations.

**Le directeur
Jean-Christophe Becquet**

